

**26 MARS 2020 - Envoyé au nom du comité mixte d'agrément**

---

## COVID-19 – Changements aux normes et politiques du PAE AE & AP Directives à l'intention des programmes d'enseignement

Madame, Monsieur,

Merci beaucoup de nous tenir au courant sur des stratégies que vous et vos établissements adoptez pour faire en sorte que vos étudiants puissent poursuivre leurs études et obtenir leur diplôme avec les compétences nécessaires pour fournir des soins sûrs, éthiques et efficaces. Nous sommes conscients de la pression que cela crée et nous avons été en mesure d'améliorer la situation en assouplissant nos normes et nos politiques.

Le 24 mars 2020, le comité mixte d'agrément (CMA) s'est réuni par téléconférence pour discuter des changements apportés aux normes et aux politiques en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Ces changements recommandés concernaient principalement les préoccupations des enseignants de l'AE et de l'AP quant au maintien du statut d'agrément, en particulier en ce qui concerne le critère essentiel 3.4 (heures de stage obligatoires) et le rapport de changements majeurs.

Après avoir discuté des risques pour la formation des étudiants et la sécurité publique, ainsi que des stratégies envisagées par les différents organismes d'agrément, le CMA a reçu l'approbation des conseils d'administration de l'ACE et d'AEPC sur les changements suivants. Veuillez noter que ces changements sont considérés comme temporaires et sont attribuables à la pandémie de COVID-19.

### **Réduction des heures stage obligatoires**

Les programmes d'enseignement peuvent réduire temporairement de 10 % le nombre d'heures obligatoires de stage clinique, c'est-à-dire 450 heures au total, dont 135 heures en AE et 135 heures en AP, pour les étudiants actuellement inscrits au programme.

*Remarque :* Si un programme exige normalement plus de 450 heures de stage clinique, aucune autre heure n'est requise. Nous sommes convaincus que les programmes suivront les progrès de leurs étudiants pour s'assurer que les compétences nécessaires sont acquises dans les 450 heures.

### **Diplôme conditionnel**

Lorsque les politiques des établissements l'autorisent, les programmes peuvent envisager d'accorder un diplôme conditionnel aux étudiants actuels qui ont effectué au moins 2/3 du total des heures requises et 2/3 des heures requises dans chaque discipline. La délivrance du diplôme ou du certificat peut être retardée jusqu'à ce que les heures obligatoires soient effectuées sur le lieu de travail sous la supervision d'un ergothérapeute ou d'un physiothérapeute autorisé. Cela permet aux étudiants en AE et AP d'entrer

sur le marché du travail plus tôt, ce qui peut être nécessaire alors qu'au Canada, on doit s'occuper des personnes touchées par la COVID-19.

Suite

### **Renonciation aux rapports de changements majeurs**

Pendant la pandémie de COVID-19, les changements temporaires apportés par les programmes en ce qui concerne les cours en ligne, l'adaptation de la séquence des cursus et les stages ne nécessiteront pas de rapport de changements majeurs.

### **Clarification supplémentaire concernant les stages cliniques de remplacement**

Les heures de stage de remplacement (auparavant appelées « heures de rattrapage ») ne doivent pas dépasser 135 heures sur le total des heures de stage des étudiants. Nous faisons confiance aux coordonnateurs de programme et aux enseignants pour déterminer les activités qui répondront aux compétences requises. Nous n'exigeons pas que ces activités soient approuvées.

#### *Remarques :*

- Tout stage clinique doit permettre d'acquérir des compétences qui contribuent à l'acquisition d'une compétence précise et qui reflètent, dans la mesure du possible, le travail réel/pratique qui se déroule dans un cadre de travail.
- Les programmes peuvent proposer et sont encouragés à proposer de nombreuses activités pour simuler la pratique et utiliser pleinement toutes les technologies disponibles, notamment l'Internet, les téléphones portables et la communication par courriel.

### **Évaluations d'agrément**

Le report des évaluations d'agrément est envisagé. Des solutions de remplacement telles que l'utilisation de la vidéoconférence et d'autres technologies pour effectuer des évaluations virtuelles sur place sont possibles. Nous contacterons chaque programme et prendrons des décisions au cas par cas, car plusieurs facteurs influenceront sur la décision finale, notamment le souhait du programme de procéder ou non à l'examen dans les meilleurs délais.

La propagation et l'ampleur de la COVID-19 et ses impacts sur l'enseignement à l'AE et l'AP changent quotidiennement et peuvent nous obliger à envisager d'autres rectifications. Un document de « Foire aux questions » sera finalisé après notre téléconférence avec vous demain, le 27 mars 2020 à 13 h, heure du Pacifique\*. Nous nous réjouissons de vous rencontrer.

Cordialement,



Lesley Bainbridge  
Présidente du comité mixte d'agrément



Mary Clark  
Directrice du programme

**\*Séance de questions et réponses sur la COVID-19 et les normes et politiques d'agrément**

Vendredi 27 mars @

13 h (HAP), 14 h (HAR), 16 h (HAE), 17 h (HAA) et 17 h 30 (HAT)

**Veillez vous joindre à notre réunion depuis votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent.**

<https://global.gotomeeting.com/join/609720109>

**Vous pouvez également composer le numéro ci-dessous.**

Canada (sans frais) : 1 888 455 1389 OU Canada : +1 647-497-9391

**Code d'accès : 609-720-109**